

Enquête publique unique

Modification n°1 PLUi de Chautagne Modification n°1 du SPR de Chanaz Modification du PDA de la maison de Boigne à Chanaz

Le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Chautagne concerne les huit (8) communes du territoire de l'ex CCCh.

Il a pour objectif de faire évoluer plusieurs Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), des éléments du zonage et du règlement écrit.

Les projets de modification du Site Patrimonial Remarquable (SPR) et du Périmètre Délimité des Abords (PDA) ne concernent que la commune de Chanaz.

Les trois dossiers seront ensemble mis à l'enquête publique
du lundi 29 septembre à 8h30 au jeudi 30 octobre 2025 à 12h.

IL EST POSSIBLE PENDANT L'ENQUÊTE

DE CONSULTER LES DOCUMENTS ET FAIRE PART DE VOS REMARQUES

- **en ligne** sur le site officiel dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6597>
- **en version papier** au siège de Grand Lac et dans les mairies des communes de Chanaz, Chindrieux et Motz.

D'ENVOYER VOS REMARQUES

- **par courrier postal** à Grand Lac – Monsieur le Commissaire Enquêteur – Enquête publique unique de Chautagne – 1500 boulevard Lepic CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex
- **par messagerie électronique** via l'adresse mail dédiée enquete-publique-6597@registre-dematerialise.fr

DE RENCONTRER LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR LORS DES PERMANENCES

Mairie de Chanaz	Samedi 4 octobre 2025	9h-12h
Mairie de Motz	Mardi 7 octobre 2025	15h30-17h30
Siège de Grand Lac	Lundi 13 octobre 2025	9h-12h
Mairie de Chindrieux	Mercredi 29 octobre 2025	9h-12h

Les modalités détaillées sont consultables dans l'Avis d'enquête.